



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 722-19 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mardi le 18 décembre 2018 le conseil a adopté le règlement **722-19** concernant la **l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2019**.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à compter de ce jour, soit le 19 décembre 2018 et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le www.ville.bedford.qc.ca dans la rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 19 décembre 2018.

Guy Coulombe
Directeur général